





APPEL URGENT Janvier 2023

VIETNAM

-Intervenir avant le 13 février-

République démocratique
socialiste (RDVN), parti
unique

 330 967 km²

 95.546.000 millions

 Hanoi

Chef de l'État : Nguyễn Phú
Trọng

Torture : Oui, malgré son
adhésion à la Convention
contre la torture en 2015

Peine capitale pour 22
infractions !

Nous vous invitons à adresser
une copie du modèle de
lettre ci-joint aux autorités
dont l'adresse se trouve sur
la lettre .Affranchir à 2,46€
pour l'international.

Mouvement des Chrétiens pour l'Abolition
de la Torture
Rue Brogniez 44, 1070 Bruxelles
catbelgique@gmail.com/
www.acat.be

« *Moi qui suis la lumière, je suis venu dans
le monde pour que quiconque croit en moi
ne demeure pas dans les ténèbres.* »
(Jn 12, 46)

Deux hommes en danger

UNE LOURDE PEINE POLITIQUE

Le pasteur Nguyen Trung Ton milite de
longue date en faveur des droits
humains, de la liberté de culte et de la
démocratie. Il était le président de
l'association Fraternité pour la
Démocratie (Brotherhood for
Democracy), une organisation civile
indépendante fondée en 2013 qui
utilisait internet pour promouvoir les
droits humains, organiser des
formations et mettre en place des
actions de sensibilisation à destination
de la société civile. L'association
coordonnait le travail de plusieurs
acteurs pro-démocratie au Vietnam et
assistait des victimes des autorités
vietnamiennes.

Brotherhood for Democracy est un des
groupes politiques qui a été le
plus réprimé au Vietnam. En 2018, sept
membres de cette organisation, dont
Nguyen Trung Ton, ont été lourdement
condamnés par les autorités
vietnamiennes, arrêtés sans chef
d'accusation. Ils ont été reconnus
coupables d'avoir « mené des activités
visant à renverser le gouvernement » et
n'ont pu avoir qu'un recours limité à un
conseil juridique avant leur procès.
Pour ces raisons, peu de temps après,
plusieurs rapporteurs spéciaux des
Nations-Unies ont condamné ces
arrestations. L'ensemble de ces
répressions est tout à fait contraire aux
pactes internationaux sur les droits
humains et au respect de la liberté
individuelle de croyance, de parole,
d'association, de presse, auxquels le
Vietnam s'est engagé.

UN ÉTAT DE SANTÉ PRÉOCCUPANT

La santé de Nguyen Trung Ton ne cesse
de se dégrader depuis fin octobre 2018.
Il souffre des genoux à la suite d'une
agression subie en février 2017 et il
éprouve des difficultés à se déplacer.
En outre, sa famille -avec laquelle
l'ACAT-France s'est entretenue- a
indiqué qu'il avait également des
problèmes à la vessie et aux yeux où un
abcès s'est développé sans qu'il puisse

recevoir de traitement médical approprié.
Il risque de devenir aveugle. Son épouse a
dû se procurer des médicaments et a
formulé à plusieurs reprises des demandes
auprès de l'administration de la prison
pour le faire examiner dans un hôpital. Le
directeur de l'établissement pénitentiaire
a refusé de faire droit à sa requête,
arguant que Nguyen Trung Ton avait déjà
été examiné dans la clinique de la prison.
Sa famille continue d'agir pour qu'il soit
examiné dans un hôpital hors de la prison.

HO DUY HAI

Ho Duy Hai a été quant à lui condamné à
mort en 2008, au terme d'une enquête
bâclée, fondée seulement sur une
confession obtenue sous la torture. Il l'a
récusée par la suite, mais la sentence a
été confirmée en appel. Le 4 décembre
2014, il a obtenu que son exécution soit
stoppée par le président de l'époque, sous
la pression de l'opinion publique. Son
dossier a été réexaminé à plusieurs
reprises. Mais le 8 mai 2020 lorsque la
Cour populaire suprême de Hanoi a
confirmé les verdicts énoncés par le
tribunal de première instance et la cour
d'appel en 2008 et 2009.

Quatorze ans qu'Ho Duy Hai attend dans le
couloir de la mort. Cette attente constitue
une forme de torture, dénoncée à
plusieurs reprises par le Comité contre la
torture de l'ONU. D'autant que cette
torture s'étend aux proches et à la famille
du prisonnier, qui vivent également dans
l'incertitude. En l'occurrence, la mère de
Ho Huy Dai s'est toujours mobilisée pour
faire reconnaître son innocence et obtenir
sa libération, en vain.

UN ESPOIR SUBSISTE

Le 24 juin 2021, son avocat a publié une
lettre sur les réseaux sociaux indiquant
qu'il possédait de nouvelles preuves, dont
des témoignages, permettant d'innocenter
Ho Duy Hai des deux meurtres dont il a
été accusé. Si les suites données à ces
nouveaux éléments restent inconnues à ce
jour, l'espoir subsiste. Toutefois, l'issue
dépend d'une éventuelle révision de la
décision de justice par le Comité
judiciaire de la Cour suprême.

(ACAT France)